

QUE madame Nancy Arbour, directrice générale, Les Marchés Tradition, soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes ;

— madame Julie Bernier, associée principale, eRing Solutions inc. ;

— M^e Christiane Jodoin, avocate associée, Osler, Hoskin & Harcourt, en remplacement de madame Solange Dugas à titre de membre du conseil d'administration ;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de six sociétés d'État, modifié par le décret numéro 962-2006 du 25 octobre 2006, s'applique aux personnes nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

48276

Gouvernement du Québec

Décret 506-2007, 27 juin 2007

CONCERNANT la constitution du Groupe de travail sur le financement du système de santé

ATTENDU QUE depuis le printemps 2003, le gouvernement a agi sur plusieurs fronts afin d'améliorer l'efficacité du système de santé, notamment aux chapitres de la prévention, de l'organisation des modes de prestations de services et de l'amélioration de l'accès aux services médicaux et hospitaliers pour réduire les délais d'attente ;

ATTENDU QU'à court terme, la gestion rigoureuse des finances publiques a permis de financer la forte croissance des dépenses de santé ;

ATTENDU QUE l'écart grandissant entre la croissance de ces dépenses et celle des revenus du gouvernement deviendra difficilement soutenable à plus long terme et que le cadre de financement doit être revu ;

ATTENDU QUE dans le Discours sur le budget 2007-2008, la ministre des Finances a annoncé la mise en place d'un groupe de travail afin de formuler des recommandations sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer un financement adéquat du système de santé ;

ATTENDU QU'il convient de constituer ce groupe de travail ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances et du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE soit constitué le Groupe de travail sur le financement du système de santé dont le mandat consiste à formuler des recommandations sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer un financement adéquat du système de santé ;

QUE soit constitué le Groupe de travail sur le financement du système de santé dont le mandat consiste à formuler des recommandations sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer un financement adéquat du système de santé ;

QUE le mandat de ce groupe de travail comporte les quatre grands volets suivants :

a) proposer au gouvernement des sources additionnelles de financement pour la santé ;

b) préciser le rôle que le secteur privé peut jouer afin d'améliorer l'accès aux soins et de réduire les délais d'attente, et ce, en préservant un système public fort dans le maintien des valeurs qui le caractérisent ;

c) proposer une structure pour un nouveau « compte santé » afin d'améliorer la transparence du financement de la santé, de mieux informer la population et d'illustrer la problématique du financement à moyen terme, en particulier quant au niveau des transferts fédéraux pour la santé ;

d) examiner les modifications qui pourraient être suggérées afin que les ajustements nécessaires soient apportés à la Loi canadienne sur la santé (L.R.C. 1985, c. C-6) ;

QUE ce groupe de travail s'assure que ses recommandations soient compatibles avec les principes qui caractérisent le système de santé québécois depuis sa mise en place, dont :

a) le maintien d'un régime public de santé fort ;

b) la protection des plus démunis, notamment l'accès aux soins, peu importe leur statut social et leur niveau de revenu ;

c) le maintien de critères de qualité élevée, autant pour le secteur public que pour la prestation privée ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Groupe de travail sur le financement du système de santé :

QUE monsieur Claude Castonguay, consultant en matière de services de santé et d'affaires professionnelles, soit nommé président du Groupe de travail sur le financement du système de santé et reçoive, à ce titre, des honoraires de 1 100 \$ par jour travaillé sur la base de huit heures de travail par jour et pour un minimum de deux jours de travail par semaine ;

QUE madame Joanne Marcotte, réalisatrice, et monsieur Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde, soient nommés vice-présidents du Groupe de travail sur le financement du système de santé et reçoivent, à ce titre, des honoraires de 800 \$ par jour travaillé sur la base de huit heures de travail par jour et pour un minimum de deux jours de travail par semaine ;

QUE monsieur Claude Castonguay soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 400 \$ conformément aux règles applicables aux dirigeants d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 1308-80 du 28 avril 1980 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QUE madame Joanne Marcotte et monsieur Michel Venne soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de leurs fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux règles applicables aux dirigeants d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 1308-80 du 28 avril 1980 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QUE le président et les vice-présidents du groupe de travail soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QUE le financement et le soutien administratif du groupe de travail soient assumés par le ministère des Finances ;

QUE le soutien du groupe de travail, au plan de la recherche, soit assumé conjointement par le ministère des Finances et le ministère de la Santé et des Services sociaux ;

QUE le Groupe de travail sur le financement du système de santé soumette à la ministre des Finances et au ministre de la Santé et des Services sociaux un rapport final au plus tard le 20 décembre 2007 accompagné de ses recommandations.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

48277

Gouvernement du Québec

Décret 507-2007, 27 juin 2007

CONCERNANT la nomination de M^e Serge Birtz comme président-directeur général par intérim de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (2006, c. 49) institue la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 11 de cette loi prévoit notamment que les affaires de la Commission sont administrées par un conseil d'administration composé de quinze membres nommés par le gouvernement dont le président du conseil, le président-directeur général de la Commission qui en est membre d'office et treize autres membres ;

ATTENDU QUE l'article 21 de cette loi prévoit notamment que le président-directeur général est nommé après consultation du conseil et en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par celui-ci ;

ATTENDU QUE monsieur Duc Vu a été nommé président de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances par le décret numéro 790-2002 du 26 juin 2002, que son mandat prendra fin le 20 juillet 2007 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;